

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 056-215602434-20220329-2022_03_21-DE

NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PREVISIONNEL 2022

Conseil municipal du 29 mars 2022

PREAMBULE

Les crises se succèdent et donnent à l'action municipale, à l'action publique en général, une importance, une exigence particulière. La grave crise internationale ouverte par la guerre en Ukraine fait à nouveau peser des aléas forts.

Il faudra poursuivre nos objectifs de long terme et avoir la réactivité ainsi que la souplesse pour faire face aux événements. La solidarité de tous, la nécessité de protéger nos liens sociaux et notre humanité, la défense de l'environnement, la protection de notre habitat comme lieu de vie, l'envie de transmettre un monde possible continuent de nous mobiliser à chaque instant.

Pour ce qui est de la pandémie, l'année 2021 a constitué un progressif retour à la normale, ce que traduit le budget de fonctionnement réalisé, retrouvant les grands traits du budget 2019. C'est aussi grâce à une attention particulière portée sur nos dépenses de fonctionnement que nous continuerons d'investir. Le montant des dépenses de 2021 incluant les aléas sera reconduit pour 2022. Ce qui permettra de renforcer les services et les actions sur des opérations fléchées qui concerneront les espaces verts, les bâtiments, la jeunesse, le sport, la culture.

Nous commençons cette nouvelle année avec un excédent conséquent qui viendra abonder une importante enveloppe d'investissements de plus de 5 millions d'euros. Elle permettra la concrétisation des projets majeurs que sont le PLU, la rénovation et la construction de bâtiments, des travaux d'aménagements de voirie, d'embellissement du cadre de vie, toujours appuyé sur une démarche participative qui devront aboutir en 2022. Ce budget sera encore une fois, et à d'autres égards, un budget exceptionnel.

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A- Chapitre 011 : Charges à caractère général

1 – 2021 : Rattrapage et dépenses exceptionnelles

En 2021, seules les actions suivantes ont été impactées par la poursuite de la crise sanitaire :

- Pour la Direction Petite-enfance Enfance Jeunesse Vie Scolaire : ralentissement des activités à destinations des jeunes, et notamment les séjours
- Pour la Direction Sport Culture Vie associative : jusqu'en septembre arrêt des spectacles, des ateliers, des animations.

L'activité des services a donc repris un cours relativement normal, entraînant une augmentation des dépenses proche du niveau de dépenses 2019, avec des évolutions particulières :

- Le remplacement de cuivre de candélabres pour 50 000€ ;
- L'augmentation du coût des repas scolaires, liée à la baisse d'activité 2020 ;
- L'augmentation de dépenses de fourniture liées à la réalisation de travaux en régie ;
- L'augmentation de dépenses d'entretien d'espaces publics: entretien du terrain mis à disposition des pêcheurs ;, prestations spécifiques pour l'entretien des terrains de football, réparation de sinistres de candélabres.. ;
- La Prise en charge des frais de formation des apprentis ;
- L'Augmentation des frais de contentieux liés à l'urbanisme ;
- Le maintien de dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire, dans des niveaux toutefois moindres qu'en 2020.

Le niveau des dépenses 2021 est de 2 059 168€ soit +12,86% par rapport au CA 2020.

2 – Un budget prévisionnel 2022 constant par rapport au compte administratif 2021

Le budget 2022 présente des dépenses permettant un fonctionnement classique, tout au long de l'année, pour l'ensemble des services. Notons que l'inflation pourrait impacter fortement le budget au cours de l'année.

Seront poursuivis :

- Les actions en faveur de la culture et du patrimoine ;
- La réflexion sur l'accroissement du bio et des circuits courts au sein de l'Entente ;
- Les dépenses d'entretien des bâtiments, des voiries et des espaces verts ;
- l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en lien avec le PNR,
- le maintien de dépenses liées à la gestion du Covid.

De nouvelles actions seront aussi mises en œuvre :

- le renforcement de l'entretien des terrains sportifs du complexe Cousteau ;
- le renforcement du marché d'entretien des bâtiments sportifs ;
- la mise en place du Festival de la jeunesse et des chantiers « Argent de poche », à destination des jeunes ;
- l'Organisation de l'anniversaire de Grain de sel (10 ans) ;
- l'augmentation du coût des fluides dans un contexte de tension sur l'énergie.

Par conséquent, le budget 2022 évoluera de -0,34% % par rapport au CA 2021.

B – Chapitre 012 : les charges de personnel

Le niveau de dépense 2021 est de 4 490 359€ soit +3,38% / CA 2020 du fait :

- De l'organisation des élections régionales et départementales ;
- Du paiement en année pleine d'apprentis et d'agents ayant renforcés les services (urbanisme, ASVP, petite enfance, accueil...);

- Du remplacement ou non remplacement d'arrêts en maladie selon la nature de la maladie ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité, la poursuite du Parcours Professionnel (PPCR), avec la revalorisation des grilles indiciaires pour certains agents.

Pour le BP 2022, les évolutions suivantes sont prévues :

- Mise en place des décrets d'application de la loi sur la Transformation de la FPT ;
- Mise en place de la prime inflation de l'Etat ;
- Remplacement d'agents ayant quitté la collectivité en 2021 : nouveau responsable Espaces urbains et cadre de vie, agent des espaces verts, responsable Accueil et citoyenneté..... ;
- Prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité.

Les charges de personnel augmentent donc de +165 123€, soit +3,68% par rapport au CA 2021.

C – Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante :

Au titre de 2021, ces dépenses ont été maintenues au niveau de 2020 (-0,29%) du fait :

- D'une attribution de subvention au CCAS encore inférieure aux projections : retard pris dans le recrutement d'un ½ poste à la MDH et la limitation de ses activités ;
- De la diminution de la subvention attribuée à l'AFCS Ty mouss : reversement directement à l'association de la subvention de la CAF au titre du bonus territorial;
- De l'augmentation des dotations versées aux écoles : retours de certaines activités de celles-ci ;
- Du maintien de l'enveloppe dédiée aux associations (malgré la baisse des activités et du nombre global d'adhérents) : soutien spécifique mis en place par la collectivité pour accompagner les associations les plus en difficulté.

En 2022, l'évolution des charges de gestion courante sera induite principalement par :

- Le versement de la subvention au CCAS au regard d'un retour à la normale du fonctionnement « normal » de la MDH ;
- Une inscription du niveau des dotations scolaires, fonction du nombre d'élèves sur le territoire ;
- Le maintien au niveau 2021 du versement de subvention à l'association AFCS Ty mouss
- Le maintien du niveau de versement des subventions aux associations.

Les charges de gestion courante augmentent donc de : + 40 907€ soit +5,52% % par rapport au CA 2021.

D – Chapitre 66 : Les charges financières :

En 2021, ces dépenses couvraient :

- Le remboursement des charges d'intérêt de la dette, globalement vieillissante et dont le dernier taux d'intérêt contracté en 2020 est passé de 2,29% à 0,51% ;
- Les frais d'intérêts pour la ligne de trésorerie contractée depuis 2020, suite au transfert des compétences Eaux et Assainissement à GMVA.

En 2022, ces dépenses seront en légère augmentation +1,77% : signature d'un nouveau contrat de prêt à 0,81% en décembre 2021.

E – Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles :

En 2021, comme en 2022, ces dépenses sont limitées aux aides attribuées dans le cadre du dispositif Sén'Aide Jeune.

F – Chapitre 042 : Les opérations d'ordre :

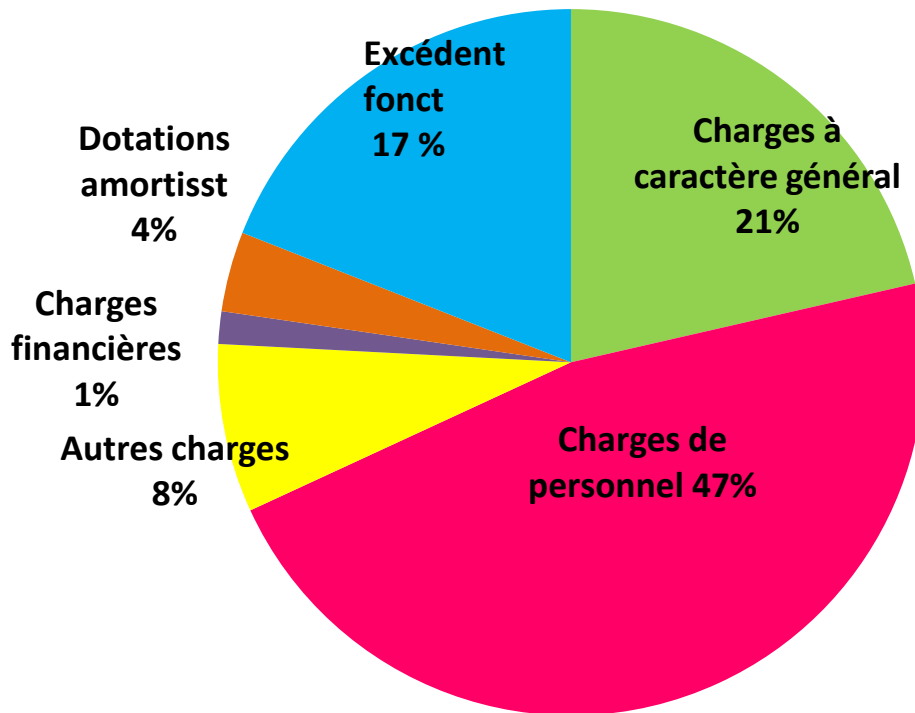
En 2021 comme en 2022, le chapitre présente les écritures comptables suivantes :

- Dotations aux amortissements pour 315 000 € ;
- Amortissement de la charge des IRA de la désensibilisation du prêt SFIL pour 39 600€ ;
- Ecritures de sortie de biens du patrimoine communal pour 406 970,40 €
- Mais aussi une nouvelle ligne de provision pour dépréciation (ou annulation de titres suite à proposition du Trésorier municipal), en anticipation de la mise en place de la M57.

DEPENSES 2021 par chapitre

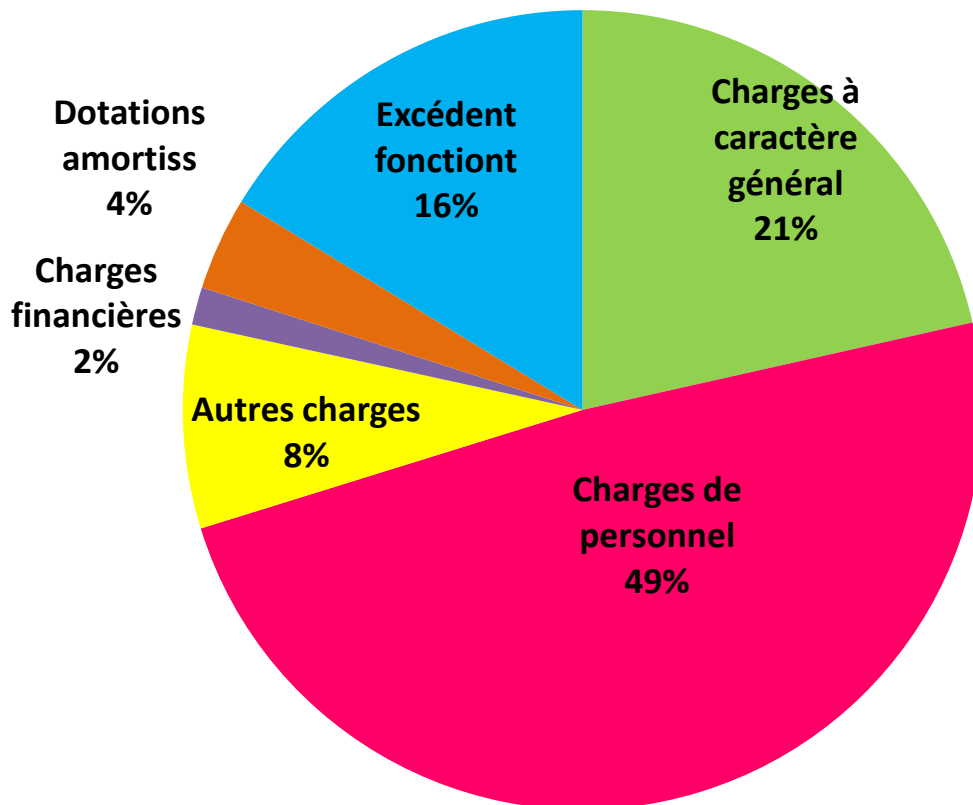
9 618 285,80€

(hors dépenses exceptionnelles)



PREVISION DES DEPENSES 2022 par chapitre

9 526 133 €



II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A – chapitre 013 : Les atténuations de charges

En 2021, les remboursements d'assurance et d'indemnités journalières, au titre de l'absence d'agents, a été moindre qu'en 2020 (-7,79%).

Les perspectives 2022 seront d'un niveau identique et donc prudentes.

B – Chapitre 70 : Les recettes provenant des prestations de services publics :

En 2021, les produits des services ont augmenté proportionnellement à la reprise des activités, dans le contexte de crise sanitaire : +5,19% / CA 2020 :

- Augmentation des recettes liées à la restauration scolaire, à l'accueil au sein du service Petite enfance, du service Enfance Jeunesse, aux redevances d'occupation du domaine public, etc..

La projection 2022 des produits des services est inférieure au montant de l'exercice 2021 (-0,80%) :

- par prudence du fait du contexte sanitaire ;
- pour prendre en compte la mise en place de la tarification à 1€ pour le quotient familial A, depuis le 1^{er} janvier 2022.

C – chapitre 73 : Les impôts et taxes

1 - Les contributions directes :

Le Conseil municipal a validé le maintien des taux des 2 principales taxes en 2021 et 2022 (taxe foncière –bâtie et non bâtie –et taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants).

En 2021, la collectivité a bénéficié de la revalorisation des bases par l'Etat de +0,4%, un des plus faibles taux de ces dernières années, du fait de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie en 2020. Toutefois l'intégration de nouveaux logements a eu pour conséquence l'augmentation des contributions de +4%.

Pour 2022, la loi de finances prévoit d'indexer les valeurs locatives sur le taux de l'inflation constaté de l'année précédente, soit environ +3%. La collectivité projette par ailleurs une intégration de prêt de 180 nouveaux logements, soit une évolution de +2% des bases physiques.

Le coefficient correcteur versé par l'Etat (pour compenser la différence entre la TF du Département et la TH de la commune) sera de 575 578€ contre 564 479 € en 2021.

Les contributions directes augmenteront de +3 % par rapport au CA 2021.

2 – Des dotations communautaires maintenues

En 2021, l'attribution de compensation a diminué du montant des dépenses de fonctionnement prévues par la collectivité au titre de la gestion des eaux pluviales, section de fonctionnement. Un remboursement sera effectué par GMVA.

Ce montant est maintenu au titre de l'exercice 2022 pour un montant 488 263€

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire 2022, elle est maintenue au même niveau que celle reversée en 2021, suite à la réflexion sur le pacte financier et fiscal de GMVA en 2021.

3 - Les droits de mutation :

Ces droits ont atteint en 2021 un niveau jamais égalé, soit 816 985€. Ces recettes sont le fruit d'une augmentation du nombre de ventes mais aussi d'une augmentation des montants des ventes, complexifiant toujours plus l'accès aux logements pour les jeunes et les familles.

Les perspectives pour 2022 sont prudentes, mais encore élevées, au vu des tendances du marché, avec un montant inscrit de 550 000€.

4- La Taxe locale sur la publicité extérieure

La perception de cette taxe poursuit son rattrapage, progressant de 47 558€ en 2022.

D – Chapitre 74 - Les dotations / subventions

1 - Les évolutions de la DGF : -1,38% par rapport au CA 2021

La DGF poursuit sa baisse, tant en 2021 qu'en 2022, du fait notamment de la diminution de la Dotation Nationale de Péréquation et de la baisse de la Dotation Forfaitaire, conséquence du niveau de notre potentiel fiscal et financier trop faible par rapport à la moyenne nationale :

- Montant en 2021 : 628 997€ ;
- Montant attendu en 2022 : 621 300€.

2 – Les évolutions des subventions de la CAF : poursuite de la baisse

En 2021, la CAF a maintenu son dispositif de compensation financière des conséquences de la crise sanitaire, qui ne couvrait toutefois pas la totalité des pertes de recettes liées à l'absence des familles.

Parallèlement, la CNAF a fait évoluer les modalités de ses participations financières, créant les « bonus territoires », en lieu et place du Contrat Enfance Jeunesse.

Ces « bonus » ont pour conséquences :

- La baisse de la participation au financement des postes de coordonnateurs et au subventionnement des Tickets sports loisirs ;
- Le transfert de la participation de la CAF pour l'AFCS Ty mouss directement à l'association.

En 2022, ces évolutions ont pour conséquences une baisse des recettes de la CAF au titre de la Convention territoriale globale de -7,64%.

Notons que la commune prévoit toutefois l'augmentation des prestations de services au titre des TSL.

3 -Les autres dotations :

En 2021, l'Etat a remboursé l'organisation des élections départementales et régionales et la prise en charge d'une partie des formations des apprentis.

En 2022, l'Etat subventionnera de nouveau l'organisation des élections présidentielles et législatives, mais aussi la compensation de la mise en place des repas à 1€ pour les familles du quotient familial A, telle que conventionné par le conseil municipal en date du 2 décembre 2022 : soit un montant estimé à 48 000€.

E – Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante

En 2021, ces recettes ont encore été impactées par la crise sanitaire, notamment les locations de salles et certains loyers commerciaux.

Pour 2022, les recettes sont en légère augmentation pour prendre en compte un retour à un fonctionnement quasi normal des services.

F -Chapitre 76 – Les Produits financiers

En 2020 et 2021, la commune a perçu le fond d'aide de l'Etat au titre de la renégociation de son prêt structuré Dexia (SFIL), soit 5 000€/ an.

L'Etat a proposé de verser en 2022, la totalité des sommes restant à verser, soit 36 800€, pour la durée résiduelle du prêt contracté en 2020 (soit 10 ans).

G - Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

En 2021, ce chapitre a pris en compte :

- Les remboursements de sinistres intervenus sur les biens de la commune ;
- La mise en place de pénalités sur certains marchés de l'opération de construction de Ti Anna ;
- Le montant de la vente de terrains, au Conservatoire du littoral.

En 2022, il est uniquement prévu des recettes liées au remboursement de sir

H – Chapitre 042 – Transferts de charges entre sections

En 2021, ce chapitre présentait, pour un montant de 261 101€ :

- La plus-value de la vente des terrains au Conservatoire du littoral ;
- Le montant des travaux en régie ;
- L'amortissement des subventions des biens.

En 2022, il présente, pour un montant de 70 100€ :

- Le montant des travaux en régie ;
- L'amortissement des subventions des biens.

En conclusion,

La section de fonctionnement du **compte administratif 2021** a clôturé avec un excédent de 1 828 861,29€, soit +13,95% (+223 743€) par rapport aux prévisions budgétaires.

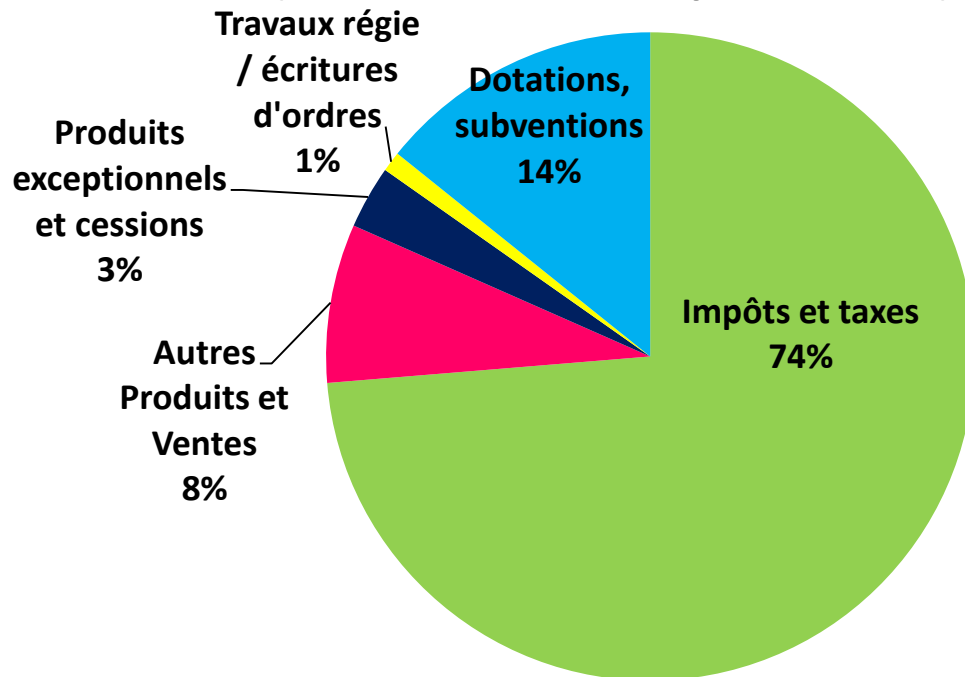
Ce résultat vient abonder la section d'investissement du **budget prévisionnel 2022**, pour participer à l'autofinancement des investissements.

En 2022, la municipalité a pour objectif de dégager un excédent de 1 526 145€, qui pourra venir abonder les recettes de la section d'investissement en 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

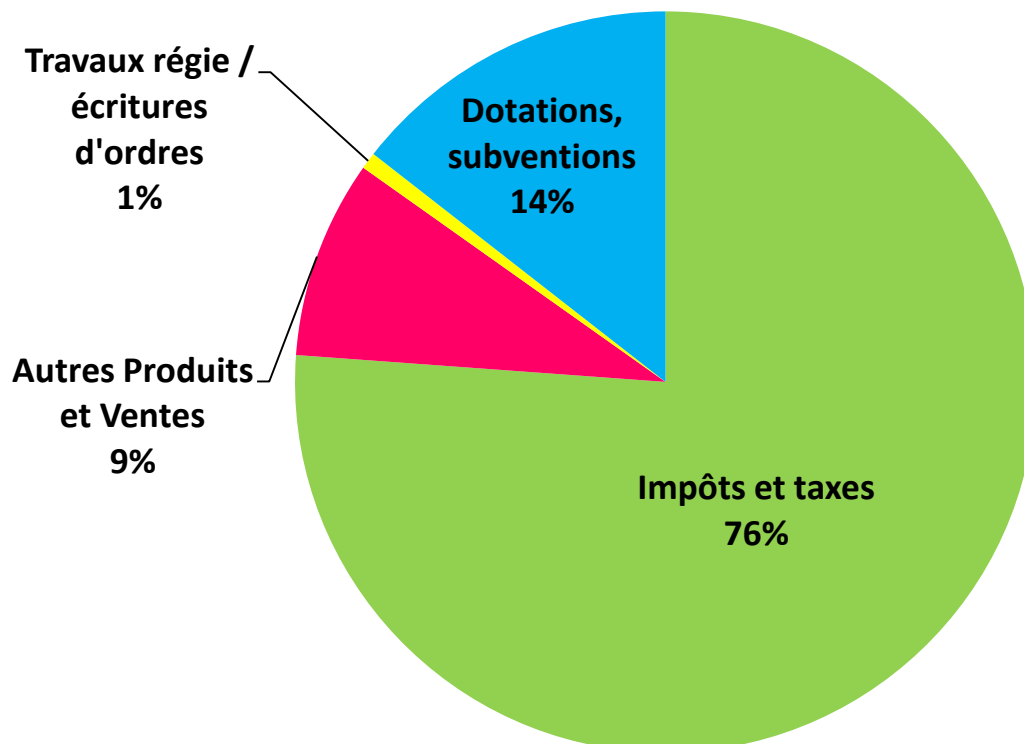
9 863 273,53€

(hors recettes exceptionnelles)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

9 526 133 €



III - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A – 2021 : les dépenses d'investissement ont augmenté avec la reprise de l'activité économique mais soumise à des aléas :

- Poursuite des versements de la participation d'équilibre à la concession d'aménagement Cœur de Poulfanc
- Poursuite du remboursement de la réserve foncière du 49 Route de Nantes, auprès de de l'Etablissement public Foncier de la Région Bretagne ;
- Remplacements et acquisitions de matériels dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de relance de l'Etat ;
- Acquisition du local 5 place de la Mairie ;
- Lancement du PLU et de l'étude agricole ;
- Les réalisations :
 - Finalisation du paiement des marchés de Ti Anna, de ses annexes et des espaces extérieurs ;
 - Finalisation des travaux de réaménagement de la rue de Cariel et de la rue des Hirondelles ;
 - Premiers paiements pour les travaux de réhabilitation du complexe Le Derf ;
 - Lancement des marchés de travaux pour la construction de la Maison des habitants ;
 - Aménagement de la venelle reliant Cœur de Poulfanc au quartier de Limur ;
 - Divers travaux de régie.

La fin de l'année 2021 a été perturbée par les retards pris sur les deux principaux chantiers de la commune (Le Derf et MDH), avec des entreprises de gros œuvre en difficultés.

Quelques chiffres en synthèse :

- Déficit d'investissement antérieur reporté : -2 447 810,40€
- Résultat de l'exercice 2021 : + 1 518 037,30€
- Résultat cumulé 2021 : - 929 231,12 € couvert par l'excédent de fonctionnement 2021 de 1 828 861 €
- Remboursement du capital : 813 586€
- Dépenses d'équipements réalisées : 2 694 077€

B - En 2022, la ville met en œuvre :

En matière d'aménagement :

- Poursuite de l'aménagement Cœur de Poulfanc
- Poursuite des réaménagements des franges de la Zac Cœur de Poulfanc, notamment Route de Nantes ;
- Divers entretiens de voirie pour la sécurité, le développement de la place du Vélo et la poursuite des travaux d'amélioration de l'éclairage public ;
- Finalisation du paiement du réaménagement de la rue de Cariel et de la rue des Hirondelles ;
- Lancement du marché de travaux pour le réaménagement de la Place de la Fraternité, de la place de la Mairie et de la place de Coffornic.

En matière d'équipements :

- Poursuite des travaux de rénovation du complexe sportif Le Derf et premières dépenses pour la rénovation extérieure ;
- Divers travaux sur d'autres équipements sportifs, dont le remplacement de la bâche de la salle Le Nechet construite en 1996 (140 000€) et autres travaux d'entretien sur les terrains de Football ;
- Lancement effectif des travaux de construction de la Maison des habitants ;
- Poursuite de l'entretien des bâtiments de la collectivité : aménagement intérieur de la garderie du groupe scolaire Dolto, réaménagement du local 5 place de la Mairie, etc..
- Mise en accessibilité des salles communales de la résidence autonomie ;
- Mise en œuvre des projets participatifs 2021 qui seront validés par la population.

En matière d'études :

- Poursuite des études nécessaires à la révision du Plan Local de l'Urbanisme et l'étude sur le schéma Directeur des eaux pluviales

La ville procèdera par ailleurs à l'acquisition d'un terrain, pour l'extension du cimetière.

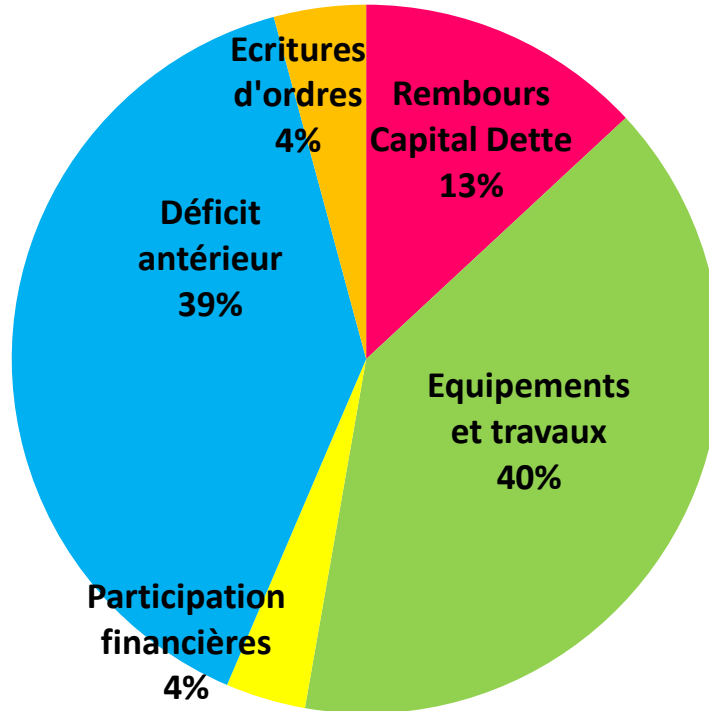
Quelques chiffres en synthèse :

- Déficit d'investissement antérieur reporté : - 929 773,15€ €
- Le remboursement du capital de la dette : 890 000€
- Les dépenses d'équipements inscrites : 5 545 960€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

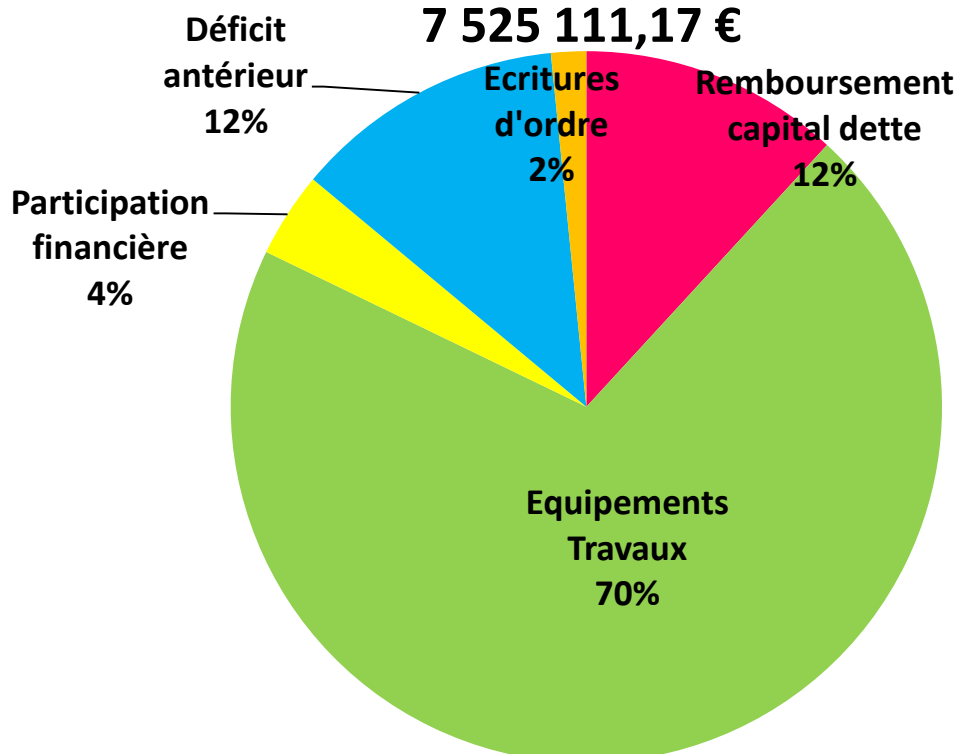
6 216 575,90 €

(Hors dépenses exceptionnelles)



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

7 525 111,17 €



IV - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se décomposent en 5 grands types de dépenses.

A - L'excédent de fonctionnement de l'année 2021 reversé à la section d'investissement 2022 pour la somme de 1 828 861€.

B - Les dotations aux amortissements, qui constituent le second apport de la section de fonctionnement à l'autofinancement de l'investissement :

- En 2021 : reversement de 347 665,26€ ;
- En 2022 : reversement en légère augmentation de 354 600€.

C - Le FCTVA et la Taxe d'aménagement, pour des montants qui évoluent en fonction des investissements de l'année précédente :

- Versement de la TA :
 - En 2021 : 249 815€
 - En 2022 : 291 000€.
- Le FCTVA :
 - En 2021 : 97 871€
 - En 2022 : 790 000€

Cette forte augmentation du FCTVA est expliquée par les éléments ci-dessous :

- A compter de 2022, le FCTVA ne sera plus versé en N+1 mais en N : d'où un double versement en 2022 (au titre de 2021 et 2022) ;
- La ville a pu solliciter le versement du FCTVA au titre des dépenses de la ZAC de Cœur de Poulfanc intégrées en 2021.

D - Les Subventions notifiées, évoluant de la même façon que le FCTVA et la Taxe d'aménagement

- En 2021 : 504 999€
- En 2022 : 999 631€ espérés

E - Un emprunt d'équilibre, souscrit selon les besoins

En 2021, la collectivité a réalisé un emprunt d'un montant de 1 300 000€, dont la mobilisation est étalée sur deux exercices :

- En 2021 : 1 000 000€
- En 2022 : 300 000€

En 2022, l'emprunt d'équilibre est de 1 227 573€ (dont les 300 000€ souscrits en 2021) Sa mobilisation sera fonction :

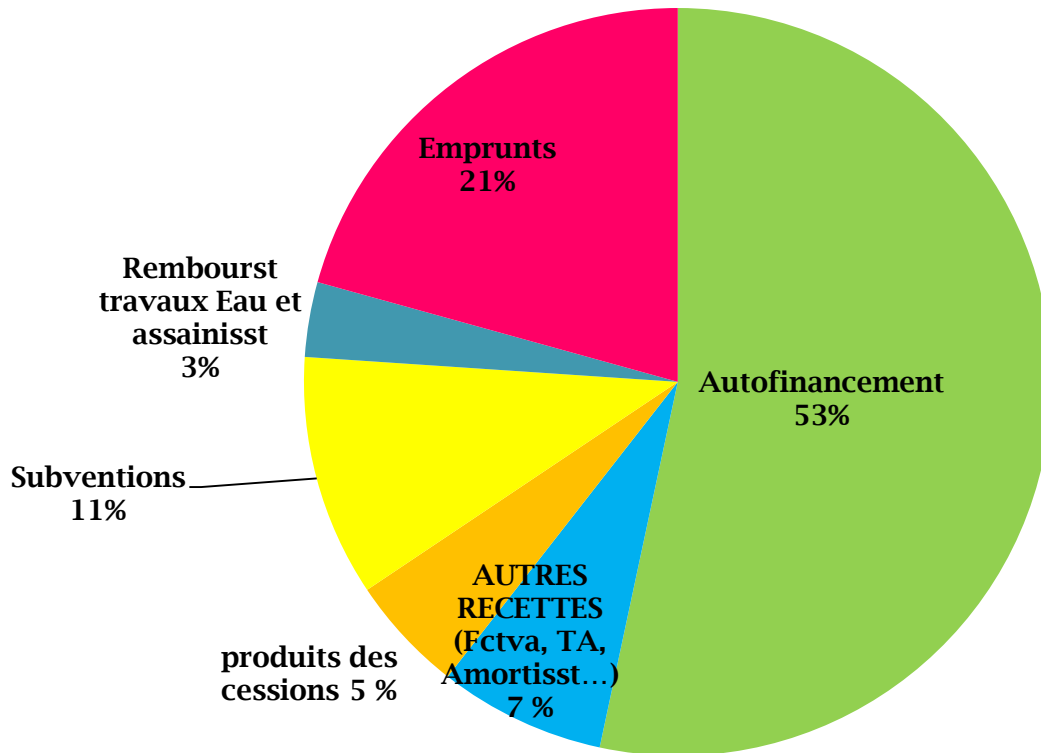
- d'un taux de réalisation des travaux projeté de 85 % environ ;
- de l'attente de notification des subventions non parvenues lors du vote du budget, donc non inscrites.

F - Remboursement de travaux

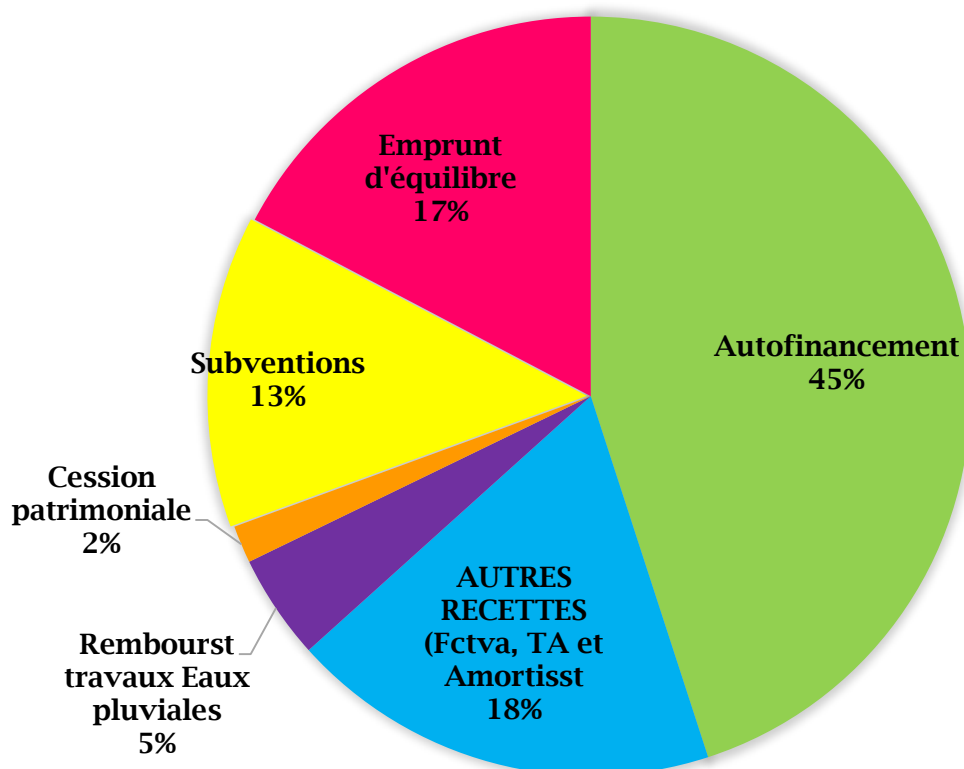
En 2022, GMVa doit rembourser à la collectivité :

- la participation financière de la ville aux travaux d'eaux pluviales urbaines de 104 500€, telle que prévue par la CLECT du 17 décembre 2021 ;
- le remboursement des travaux des tranches 2 et 4 des travaux d'eaux pluviales réalisés sur Cœur de Poulfanc, pour 232 800€.

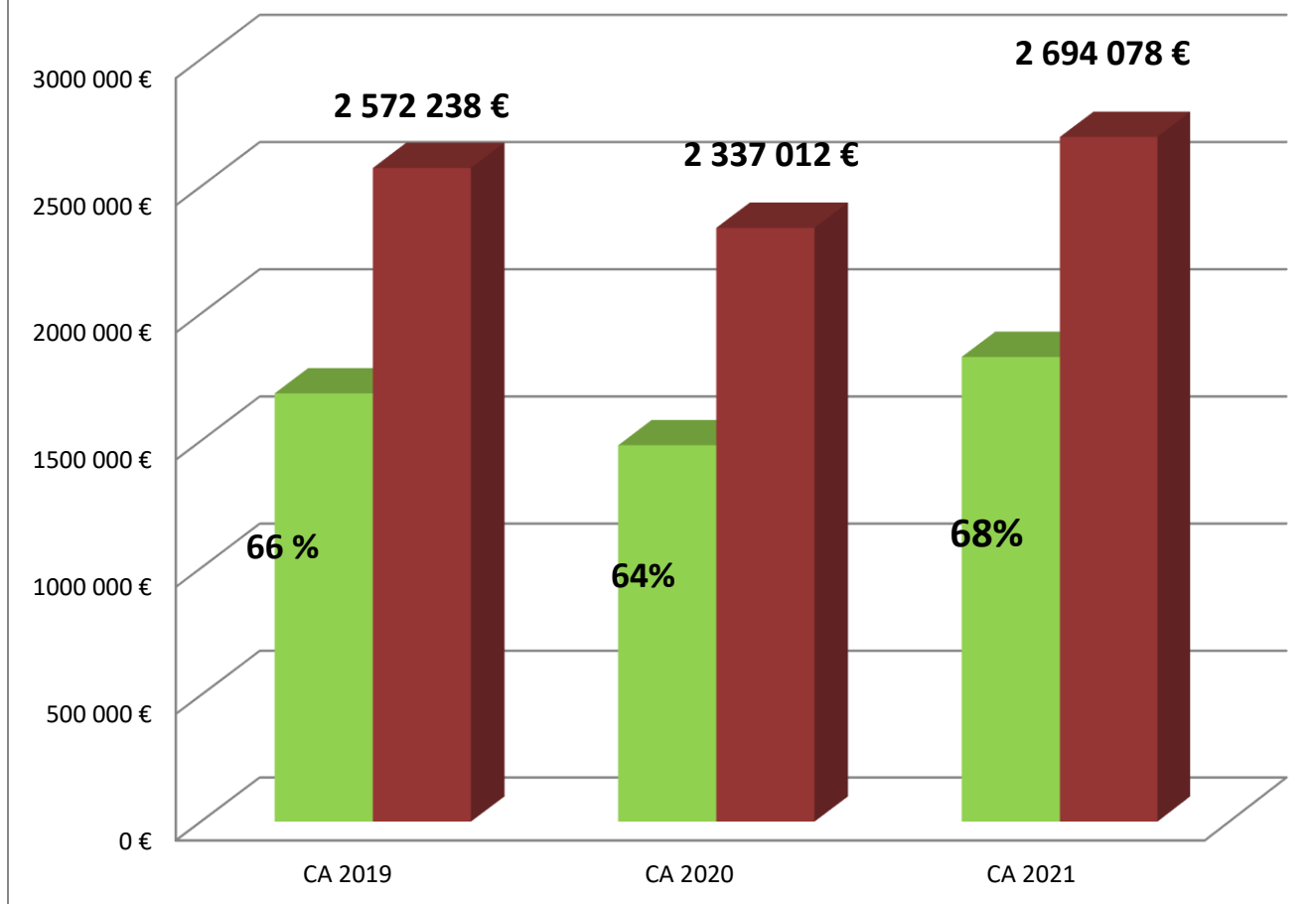
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 : 4 830 880, 82 € (hors recettes exceptionnelles)



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 7 523 111,17 €



EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT



LE BUDGET ANNEXE RESERVE NATURE

Au titre de l'exercice 2021,

Pour la section de fonctionnement :

- Le résultat de l'exercice est de +12 035€ ;
- Le résultat cumulé est de +16 318€.

Les dépenses ont augmenté de +8,75% pour faire face :

- Aux dépenses alimentant la boutique et à l'augmentation des dépenses d'énergie ;
- A l'augmentation des charges de personnel : augmentation du temps de ménage, retour d'agent à temps plein sur une année pleine et recrutement d'un agent non titulaire pour l'été.

Parallèlement, les recettes ont augmenté de +13% : augmentation des entrées à la réserve et des ventes en boutiques.

Pour la section d'investissement, peu de dépenses ont été réalisées, en dehors de dépenses de renouvellement de matériel (ordinateur portable et éclairage de la salle d'exposition).

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de la dotation aux amortissements.

Le résultat d'investissement de l'exercice se clôture donc à hauteur de +3 984€, ce qui porte le résultat d'investissement cumulé à +6 723€.

Ainsi, le résultat budgétaire cumulé de la réserve passe donc de +7 021€ en 2020 à + 23 042€ en 2021.

Au titre de l'exercice 2022,

La section de fonctionnement augmente de +14,37 par rapport au CA 2021. Cette hausse est liée à l'augmentation :

- Des dépenses à caractère général, en perspective d'un retour d'activité à la normale et la mise en place d'un projet culturel ;
- Des charges de personnel, du fait de la mise en œuvre de l'activité en année pleine avec un renfort sur la prise en charge des animations ;
- La perspective du reversement d'une partie de l'excédent 2021 en section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées de manière prudente, avec un maintien des projections au niveau de 2021.

En section d'investissement, est inscrit :

- le projet de renouvellement des panneaux muséographiques installés dans les observatoires et à l'entrée du site (route, parking et centre nature) pour un montant estimé à 39 200 € ;
 - Cette action pourrait bénéficier de subvention du FEDER à hauteur 60 % et de la DREAL à 20 %.
- le projet de rayage des digues de la réserve (sur 3 ans), afin d'obtenir des subventions Natura 2000.

La ville a inscrit un emprunt d'équilibre, qui sera réalisé en fonction du niveau de subventionnement.

LE BUDGET DES PORTS DE SENE

Au titre de l'exercice 2021

Pour la section de fonctionnement :

- Le résultat de l'exercice est de +11 019 € ;
- Le résultat cumulé est de + 229 224 €.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +19,42%, avec :

- la reprise de l'entretien des mouillages, après la baisse d'activité de 2020 ;
- la reprise de l'achat de carburant ;
- l'augmentation de la redevance d'occupation du domaine public de l'Etat.

Les recettes liées à la gestion des mouillages ont augmenté de 17,30%, avec :

- l'augmentation des recettes de redevance de mouillage, liée entre autres à la gestion dynamique des emplacements, notamment pendant la période estivale et l'augmentation tarifaire ;
- l'augmentation de la vente de carburants, notamment chez les professionnels.

En investissement, la commune a finalisé l'installation du logiciel 3D Ouest, avec l'installation d'un portail pour les usagers qui leur permet le règlement des factures.

Les recettes d'investissement sont essentiellement dues à la dotation d'amortissement.

Au titre de l'exercice 2022,

La section de fonctionnement prend en compte :

- Suite au renouvellement de l'AOT et à la modification du règlement de fonctionnement :
 - le suivi environnemental des zones de gestion des annexes ;
 - l'augmentation de la redevance AOT ;
 - l'augmentation des mouillages temporaires sur le plan d'eau ;
 - l'augmentation des services proposés par le service des ports avec l'augmentation du temps de travail d'un agent ;
- l'augmentation du prix du carburant et un retour à la normale des ventes ;
- La nécessité de dégager des capacités d'investissement à moyen pour l'entretien de l'ensemble des cales (suite au transfert de propriété du Département vers la Commune) ;
- L'augmentation des tarifs lors du conseil municipal du 2 décembre 2021.

La section d'investissement prévoit toujours le désenvasement de Port Anna au titre du fonctionnement de la concession.

Toutefois le marché ne sera lancé qu'après recherche de mutualisation avec des ports alentours pour diminution des coûts (objectif : 2023/2024).

Au cours de cette année 2022, la commune et la Région Bretagne discuteront du renouvellement de la concession de Port Anna au 1^{er} janvier 2023.

La Région Bretagne a d'ores et déjà demandé la (re)création d'un budget annexe spécifique à la gestion de cette concession.